

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Publié le 26 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_057

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AUTORISATION DE MISE
EN VENTE DE VÉHICULES

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26 JUIN 2024

Identifiant de l'Acte :

069-216960340-20240624-D2024_057-DE

Rapport de : Robert THEVENOT

Soucieuse de favoriser le réemploi des matériels et véhicules dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Caluire et Cuire souhaite mettre en vente des véhicules sur le site internet « Agorastore.fr », site de ventes aux enchères du matériel d'occasion et des biens immobiliers des collectivités, entreprises et organismes publics.

Cette démarche participe du développement durable et de la bonne gestion du patrimoine et des finances de la commune.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°D2020_007 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros. Toutefois, dans l'hypothèse où la vente aux enchères dépasserait ce montant, la cession doit être autorisée par le Conseil Municipal.

L'ensemble des cessions réalisé au cours de l'année est présenté au Conseil Municipal dans le cadre d'une annexe au Compte Administratif de l'exercice budgétaire concerné.

Les véhicules sont :

Marque	Modèle	Fonction	Immatriculation	Date d'achat	Kilométrage
RENAULT	KANGOO	Véhicule utilitaire 2 places	378 AZQ 69	2007	219 291 kms
RENAULT	KANGOO	Véhicule utilitaire 2 places	6102 ZZ 69	2004	198 316 kms

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'AUTORISER la vente des véhicules ci-dessus mentionnés dans le cas où le prix de la dernière enchère du bien concerné dépasserait le seuil des 4600 euros ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les différents actes de vente subséquents ;

- DE DIRE que les recettes en résultant seront versées au budget de la commune, fonction 01 - nature 775 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

